L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 9 AOUT 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGIER. S. HARBY.
No 93, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 9 AOUT 1853.

POUR LE CONGRES,
DEUXIEME DISTRICT,
T G HUNT

☞ Le porteur de l'Abeille faisant le service de la partie de la ville comprise entre les rues St-Louis et Ursulines étant tombé malade, nous prions les abonnés de cette route que le nouveau porteur manquerait de servir ce matin, de vouloir bien faire réclamer leur journal au bureau.

L'EPIDEMIE.

Il faut bien en parler puisque c'est l'unique objet des préoccupations de la ville entière. Le chiffre des décès tombé dimanche matin à 189 est remonté dans les vingt-quatre heures expirées hier à 6 heures du matin à 207: différence en plus 38.

Les victimes, comme on peut s'en assurer en jetant un regard sur la liste des inhumations dans les différents cimetières, appartiennent presque toutes à cette classe nécessiteuse de la population que la pauvreté condamne à un état perpétuel. Comment les Irlandais et les Allemands qui travaillent pendant toute la journée au milieu d'un ardent soleil pourraient-ils échapper au fléau! Ajoutez à cette circonstance l'abus des liqueurs fortes, une malpropreté que [illegible] à répandre, et une inconcevable indifférence à l'endroit des précautions hygiéniques les plus banales. Ces malheureux, quand l'épidémie les frappe, ne se décident à faire venir un médecin qu'à la dernière extrémité et alors la maladie est arrivée à un tel degré d'intensité que la science humaine est impuissante à prévenir un résultat fatal. Quelques-uns même croient pouvoir se passer entièrement de soins et ils meurent misérablement sans que leurs amis ou leurs compagnons songent à leur porter secours. Mais en revanche il leur font après leur mort de magnifiques funérailles! Ces gens si économes pendant toute la vie et souffrant les plus cruelles privations pour avoir [illegible] rendu l'âme, quarante ou cinquante voitures à la suite de son cercueil.

Nous signalions hier les dangers résultant des retards apportés à l'inhumation des cadavres dans certains cimetières. Hier matin il y avait encore dans celui de Lafayette un grand nombre de cercueils qui y avaient été déposés la veille. Les corps en putréfaction, restés pendant 48 heures sans sépulture, infestaient l'air à un demi-mille à la ronde. Le maire s'est transporté sur les lieux avec les nègres de chaîne, et a fait enterrer les cadavres.

Voilà donc M. Crossman devenu fossoyeur! Il est vrai qu'il a commencé par déclarer que cette besogne ne le regardait pas, mais comme tout le monde se dispensant, il a dû s'exécuter et il a bien fait. Dans un pareil moment aucun officier public ne devrait, ce nous semble, refuser d'accepter sa part de responsabilité. Les hommes qui président à notre administration municipale manquent complètement d'initiative [illegible] et de cette énergie. Voyez les aldermen et assistants aldermen! Au lieu de rester à leur poste ils l'abandonnent au moment le plus critique et [illegible] quand l'accomplissement de leur devoir aurait dû les retenir. Sont-ce là des hommes? Méritent-ils l'honneur que leur a fait le peuple en les désignant pour ses mandataires? Ils ne le croient pas eux-mêmes.

L'administration est représentée par le Bureau de Santé, Mais le Bureau de Santé ne dispose d'aucune somme [illegible] et ne peut pas tout. C'est au maire, dans les circonstances présentes, qu'il y soit ou non autorisé, à prendre [illegible] toutes les mesures que réclame la salubrité publique. Qu'il [illegible] dans les cimetières, qu'il visite les [illegible], qu'il assume l'autorité [illegible] pas de commander et de se faire obéir. On dirait que personne n'ose donner un ordre et faire un pas en avant sans consulter les lois et les ordonnances. Mais en attendant la peste menace la ville. Arrière les [illegible] et viennent les hommes d'action! [illegible] l'autorité de toutes les [illegible] serait vraiment un bienfait à côté de la [illegible] et de la criminelle lâcheté qui livre la ville à la merci d'un épouvantable fléau. Nous nous rappellerons longtemps et les aldermen et les administrateurs de 1853.

LES WHIGS D'ASCENSION.

On lit dans le dernier numéro du *Vigilant* de Donaldsonville:

"On verra en tête des colonnes du *Vigilant* que nous avons mis le nom de M. LOUIS BUSH comme candidat au Congrès. Nous n'attendons [illegible] communication de la part de M. Bush et nous [illegible] que tous les whigs indépendants de [illegible] pour lui.

[illegible] aujourd'hui de toute réflexion [illegible] la Convention qui a eu lieu dans notre [illegible] nous ne pouvons cependant [illegible] remarquer à MM. les [illegible] de la paroisse St Jean Baptiste qu'ils ont [illegible] embarras de leurs [illegible] campagne et contribué à la nomination [illegible] à la Nlle-Orléans. Nous étions loin de [illegible] une pareille désertion de leur part.

Ces quelques lignes nous ont d'autant plus surpris que nous étions habitués à considérer le *Vigilant* comme un des plus fidèles organes du parti whig dans les campagnes. Comment peut-il désavouer la candidature de M. Hunt, désigné dans toutes les formes par la Convention whig? Voilà ce que nous ne pouvons comprendre. Il était inutile de convoquer une Convention si tous les whigs n'étaient pas d'avance résolus à accepter le candidat qui serait désigné.

Il paraît que nos amis d'Ascension n'ont pas été satisfaits du mode de règlement adopté pour déterminer le vote des délégations, ils eussent voulu que la base électorale substituât la base représentative. Mais la base électorale est la base constitutionnelle, et, d'ailleurs, rationnelle ou non, [illegible] qu'elle a été acceptée par la majorité des églises, elle engageait les autres. La nomination de M. Hunt ne donc tous les whigs [illegible] et ceux qui ne le soutiendront pas [illegible] la cause.

M. Bush, que nous connaissons personnellement est un homme trop honorable et un trop bon whig pour permettre que son nom reste affiché au haut des colonnes du *Vigilant*. Les [illegible] de ce journal comprendront eux-mêmes [illegible] n'ont pas le droit de faire servir le nom de M. Bush à une protestation que condamne le [illegible] et que rien d'ailleurs ne motive. M. Landry se joindra sans doute à nous pour faire comprendre à ses amis que leur opposition, [illegible] lui être favorable, est de nature à lui nuire dans l'esprit des whigs de l'Etat. On a [illegible] tort de ne pas accepter le verdict d'une Convention quand on a d'abord annoncé l'intention de s'y soumettre. Au-dessus des candidats [illegible] leur parti, au-dessus des questions [illegible] doivent placer les [illegible] questions de principes et de doctrine [illegible].

[illegible] pour M. Bush, refusez vos [illegible] M. Hunt, qu'aurez-vous gagné en [illegible]? Vous aurez assuré l'élection d'un démocrate dans le *seul district whig* de l'Etat. Le beau triomphe, et que vous aurez lieu de vous en féliciter!

Qu'auraient dit les whigs d'Ascension si nous avions refusé de soutenir M. Landry il y a deux ans parce que M. Landry est de la campagne et nous de la ville! Ils nous auraient appelés traîtres et ils auraient eu raison. Mais nous avons accepté sans hésitation la candidature de M. Landry que nous estimions et dont nous connaissons la haute valeur personnelle. Nous avions auparavant soutenu M. White et M. Thibodeaux, deux citoyens représentant directement les paroisses rurales. Il suffisait, pour qu'ils eussent notre cordial appui, qu'ils fussent désignés par une Convention. Aujourd'hui nous nous réclamons pour la même raison à la candidature de M. Hunt. Elle exprime le vœu de la majorité et à ce titre elle doit réunir l'unanimité des suffrages whigs.

Nous avons fait jusqu'à présent notre devoir; la responsabilité d'un échec dans le seul district whig qui nous reste pesera tout entière sur la tête des campagnes. S'il leur plaît de donner [illegible] d'une convention loyalement [illegible], libre à eux, mais alors nous craindrions que ce ne soit un coup fatal porté au parti whig en Louisiane. Si M. Hunt n'est point [illegible] dans les paroisses rurales, il y aura [illegible] et la ville rupture complète, et les [illegible] triompheront désormais là où la victoire [illegible] serait toujours assurée si nous voulions être unis.

M. Hunt est un homme d'un incontestable talent dont les services au Congrès seront éminemment utiles à ses commettants. Doué d'une parole facile et abondante, d'une intelligence vive et d'une énergie à toute épreuve, il défendra vivement nos intérêts et saura, nous n'en doutons pas, faire prévaloir les grandes mesures que réclament la Louisiane et la Nouvelle-Orléans. On reproche donc à M. Hunt [illegible] de la campagne! Il est de la ville! Voilà le crime impardonnable dont il est accusé, voilà l'unique cause du peu de sympathie qu'éprouvent pour lui les whigs d'Ascension. Les préférences des délégués étaient naturellement acquises à M. Landry, mais s'ils désiraient quand même cet honorable citoyen pour candidat, pourquoi ont-ils envoyé des délégués à la Convention?

Nous voyons avec plaisir que la *Minerve* de Thibodeauxville, organe des whigs inébranlables de Lafourche, tient un tout autre langage que le *Vigilant*. Voici comment s'exprime ce journal:

"Nous avions nos délégués à la Convention et nous nous considérons moralement et politiquement tenus d'adhérer cordialement au candidat qu'elle a désigné. M. Theodore G. Hunt, de la Nlle Orléans, a reçu la majorité des suffrages et nous le soutiendrons. Les whigs de notre paroisse se rallieront à lui avec empressement et unanimité. Il est vrai que M. Landry était notre premier choix, mais nous ne pouvons pas attendre que nos vœux soient toujours remplis. Nous devons nous soumettre. Et d'ailleurs ce n'est pas le moment de nous diviser à propos d'une question d'étiquette et de compromettre le succès de notre parti dans le seul district whig de l'Etat. La ville a longtemps cherché, et non sans raison, on doit en convenir, à faire prévaloir la candidature d'un de ses citoyens. Elle y a enfin réussi, et nous espérons que les whigs de la Nlle Orléans soutiendront leur candidat et lui donneront une majorité proportionnellement égale à celle de Lafourche."

Voilà le langage d'un whig. Voilà des sentiments qui honorent celui qui les exprime et que nous sommes heureux de reproduire après le regrettable oubli du *Vigilant*. Pour l'honneur de nos amis d'Ascension nous espérons qu'ils sortiront de la déplorable voie où ils sont entrés. Ils ne tarderont pas d'ailleurs à comprendre qu'en persistant dans leur opposition ils feraient à M. Landry un mal irréparable. La carrière politique de ce dernier, si brillamment inaugurée, est loin d'être fermée, dans deux ans il peut retourner au Congrès, mais, au nom de Dieu, qu'on ne lui crée pas d'avance d'insurmontables obstacles.

COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE.—Le comité central démocratique de la Louisiane ne plaît pas beaucoup à nos bons amis les locofocos. Voici ce qu'en dit le Clinton *State Paper*, feuille démocratique:—"Ce Conseil qui s'est perpétué sans autorité est enfin dissout; la Convention d'Etat l'a désavoué en repoussant la résolution qui décrétait la continuation de ses pouvoirs. La résolution créant un nouveau comité central au siège du gouvernement a été également repoussé, et il n'y a pas en ce moment de comité central, ce qui vaut beaucoup mieux pour le moment."

LA FIÈVRE JAUNE A BORD D'UN NAVIRE.—La fièvre jaune s'est déclarée à bord du navire *National Eagle*, parti dernièrement de la Nouvelle-Orléans pour Liverpool. Ce navire a été rencontré en mer à la hauteur des caps du Delaware par le steamer *Roanoke*, allant à Richmond. L'*Eagle* avait alors dix-neuf jours de mer; la fièvre jaune n'avait éclaté à bord que dix jours après son départ de la Nlle-Orléans. Trois passagers, plusieurs matelots de l'équipage, y compris le second, ainsi que la femme du capitaine, y avaient déjà succombé. Lorsque les deux navires se rencontrèrent, la fille du capitaine était à l'agonie et celui-ci était lui même gravement atteint. Les quelques matelots qui avaient été épargnés jusque-là ont prié les officiers du *Roanoke* de leur indiquer la latitude et la longitude, car il y avait cinq jours que l'on n'avait pris hauteur à bord. Ayant appris qu'ils n'étaient qu'à 50 milles du Delaware, ils mirent le cap sur cette rivière, et le *Roanoke* s'éloigna.

Arrivée du Philadelphia.

Le steamer *Philadelphia*, venant d'Aspinwall est arrivé dans notre port hier soir. Il nous a apporté des journaux de Panama jusqu'au [illegible] courant. Rien de nouveau.

ELECTIONS DU KENTUCKY.—Une dépêche télégraphique reçue à Natchez nous apprend que M. Hill, whig, l'a emporté sur Stone (démocrate) dans le cinquième district congressionel du Kentucky. C'est un gain whig, car Stone représentait le district.

WASHINGTON.—M. Buchanan a dû avoir sa dernière entrevue avec le président et le secrétaire d'Etat avant son départ pour Londres. Il sera accompagné de son secrétaire de légation, M. Daniel E. Sickles.

Il paraît qu'aujourd'hui c'est M. Howell Cobb, de la Georgie, qui sera nommé ministre en France. Certains journaux n'ajoutent cependant aucune créance à ce bruit.

Il est question de M. George Saunders pour le consulat de Londres.

Le steamer *Franklin* est parti de New York le 30 du mois dernier pour Southampton et le Havre avec $850,876 en espèces et 85 passagers. Au nombre de ces derniers se trouvait M. Le Vasseur, ministre de France à Mexico.

On fait en ce moment de grands préparatifs à Boston pour célébrer l'anniversaire du débarquement des pèlerins à Plymouth. Des discours seront prononcés par MM. Edward Everett, Rufus Choate, J. P. Hale et d'autres orateurs.

CHRONIQUE LOCALE.

Inhumations dans les différents cimetières de la ville pendant les vingt-quatre heures se terminant lundi 8 du courant, à 6 heures du matin:

	Fièvre jaune.	Autres maladies.	Total
Cimet. Protestant, rue Girod,	8	1	9
Cypress Grove (ch. de la Met.)	3	3	6
Cimet. Pottersfield,	12	2	14
Do. des Odd Fellows,	1	0	1
Hopital de Charité,	43	2	45
Cimet. des Hébreux, (Métairie)	0	0	0
Do. de St-Patrick,	34	4	38
Do. de Lafayette, 4e dist.	75	3	78
Do. des Hébreux do. do.	5	0	5
St Vincent de Paul, 3e dist.	21	4	25
Cimetière St Louis No 1,	2	0	2
Do. St-Louis No 2,	3	2	5
Total,	207	21	228

Hopital de Charité.—Officiel.

Rapport de l'Hôpital de Charité pour les vingt-quatre heures se terminant dimanche 7 du courant, à minuit:

Admissions 65
Renvoyés guéris 32
Décès .... 31 dont 26 de fièvre jaune

INCENDIE.—Dimanche soir, entre neuf et dix heures, le feu s'est déclaré dans la boutique d'un charpentier, dans la rue Apollon, près de Clio. La bâtisse a été détruite, ainsi que cinq autres maisons avoisinantes. Quatre de ces maisons appartenaient à M. Drummond, et la cinquième à M. Plassey. On croit que c'est l'œuvre d'un incendiaire.

ARRESTATION.—James H. Tansey et Wm F. Redwood ont été arrêtés, dimanche, à l'extrémité du chemin de fer du lac Pontchartrain, pour s'être enivrés et avoir voulu porter un coup de couteau à un individu. Ces messieurs ont fourni caution pour répondre de leur comparution.

AMENDE.—John Pierce, John Price, Eugène Palzant et Henry Vedelin ont comparu hier devant le recorder Winter et ont été condamnés à une amende de cinq piastres pour avoir troublé la paix.

HONORABLEMENT ACQUITTÉ.—J. B. Mouier, arrêté il y a quelques jours à la demande du capitaine de la compagnie de pompiers No 15, a subi hier un interrogatoire et a été honorablement acquitté. Le capitaine l'accusait d'avoir reçu des marchandises qu'il savait avoir été volées.

ACQUITTÉS.—Eliza Miller, A. Hackett et le nommé Ken, arrêtés sous l'accusation d'avoir volé chez Alphe Rudnasky, des meubles et des bijoux évalués à $500, ont été acquittés hier.

ECORCHEUR D'ANIMAUX.—Charles Rothkamm auquel la ville accorde le privilège d'écorcher tous les animaux morts, s'est plaint hier au recorder par intérim Kerr, de ce que Victor Rousseau s'arroge le même droit et s'approprie le montant qu'il retire de la vente des peaux.

ENQUÊTE.—Le coroner a pratiqué hier la levée du corps de Wm Luskin, trouvé mort dans une maison de la rue des Grands Hommes. Verdict: mort d'apoplexie. Luskin est né en Allemagne et avait 32 ans.

AUX EDITEURS.

Messieurs,

Tout le monde est surpris et terrifié de l'augmentation de l'épidémie et de la mortalité qu'elle occasionne. C'est en effet chose extraordinaire, mais ne pourrait-on pas en attribuer la principale cause à l'autorité locale, ou tout au moins à son apathie? Comment veille-t-elle à l'exécution des contrats d'entreprise qu'elle adjuge d'une part, et d'autre part à celle des mesures adoptées dans les délibérations des Assistans Aldermen? Ces mesures restent sans effet. Il était ordonné tout récemment à tous les particuliers de déposer les boîtes à ordures sur les banquettes, tous les matins à 6 heures, afin que les tombereaux les enlevassent; les habitants se sont conformés à l'ordonnance publiée, mais les charrettes ne passent que de 9 à 10 heures du matin.

Les fossés sont nettoyés aussi à la même heure. A qui la faute? Pourquoi ne pas les nettoyer avant que les rayons du soleil aient fait leur apparition? Si la surveillance de l'autorité compétente avait lieu consciencieusement, l'épidémie n'exercerait pas des ravages aussi désastreux.

Un bureau de santé a été créé et une allocation de dix mille piastres lui a été allouée. Dans quel but? Quelle est sa mission et que fait-il? Mille barils de chaux pour répandre dans les fossés ont été votés; où sont-ils? Qu'en fait-on? Le moment cependant d'en faire usage est venu; il serait temps de les utiliser.

Une autre mesure serait également urgente, ce serait de faire ouvrir les bornes du water works pour laver les fossés lorsque les immondices et les eaux stagnantes en ont été enlevées. Cela contribuerait beaucoup à assainir la ville.

Je vous signalerai encore une chose importante et qui est du ressort des commissaires des halles: je veux parler de la vérification des aliments, tels que viande, volaille, poissons et fruits. Ce dernier article surtout, lorsqu'il n'est pas en parfaite maturité, provoque chez ceux qui en mangent des maladies très graves. Il serait temps de veiller à tout cela, c'est le seul moyen d'arrêter la marche rapide de la maladie, qui plonge dans la désolation et le deuil tant de familles.

Nlle-Orléans, ce 8 août 1853.
UN DE VOS ABONNÉS.

CHRONIQUE DES CAMPAGNES.

Nous lisons dans le *Meschacébé* de St Jean Baptiste du 7 courant:

MALADIES.—Un des meilleurs médecins que nous ayons eu à la côte, M. le docteur Rivet, disait que toutes les fois que les pluies arrivaient à la baisse du fleuve, il y aurait de grandes maladies en Louisiane.

C'est un fait positif dont l'expérience n'a que trop prouvé la véracité. Cette année donc, nous devons nous attendre à être affligés de nombreuses fièvres, aussi bien à la côte qu'à la Nouvelle-Orléans.

Déjà la fièvre jaune, ce choléra de la Louisiane, qui ordinairement ne devient épidémique que vers la fin d'août, fait des ravages immenses, et le nombre des morts dépasse journellement la funèbre épidémie de 1847. Cent trente malheureux succombent pendant chaque vingt quatre heures, en respirant les miasmes impurs de la Reine du Sud.—1,500 morts par mois!!!

A la campagne nous n'avons pas encore à déplorer un seul cas de fièvre jaune, à moins que le malade ne vienne de la ville; mais en récompense nous avons des fièvres malignes, typhoïdes, etc.

Sur chaque habitation il y a des malades. Plusieurs de nos ouvriers et nous-même avons subi le sort commun.

Cette semaine, nous devons notre journal entre un accès de fièvre et une médecine que nous administre notre excellent ami le Dr Lechamp. [illegible] par un médecin [illegible].

Nous ne pouvons [illegible] d'appeler [illegible] d'eux un médecin aussitôt qu'ils se sentent malades, car en ce moment la moindre indisposition peut devenir mortelle, et malgré les plus grandes précautions nous aurons peut-être hélas beaucoup de pertes douloureuses à déplorer.

ENTERREMENT.—Lundi dernier, le remorqueur *Lafourche* a apporté au cimetière de notre paroisse le corps de M. Joseph Roussel, mort à l'âge de 38 ans, à Carrollton. On dit qu'il a succombé à la fièvre jaune.

TEMPÉRATURE.—Depuis jeudi, la pluie nous a quitté et grâce au ciel le beau temps est revenu: il fait une chaleur étouffante jour et nuit.

Bonnet-Carré P. O.—M. Onésimé Bossié vient d'être nommé maître de poste de Bonnet-Carré, en remplacement de M. Th. Ebrington. Nous n'avons jamais eu que des éloges à adresser à son prédécesseur et nous espérons qu'il en sera de même avec lui.

—Nous reproduisons avec plaisir la lettre suivante que nous trouvons dans le *Meschacébé*. Elle renferme de sages conseils à l'adresse de nos amis politiques de St-Jean-Baptiste et nous espérons que ceux-ci les suivront:

St-Jean-Baptiste, ce 4 août 1853.
Monsieur l'Editeur,

J'ai appris que nos frères whigs des paroisses voisines, voulant faire tous leurs efforts pour faire triompher la [illegible] aux prochaines élections, ont tenu chacun une assemblée publique, dans laquelle il a été décidé qu'un comité whig serait formé dans chaque paroisse, afin de correspondre et de s'entendre avec le comité général whig de la Nouvelle-Orléans.

Cette mesure me paraît excellente, et si chaque comité déploie l'activité que le parti attend de ses membres, le succès des whigs est certain en novembre prochain.

Mais pourquoi rien de pareil n'a-t-il eu lieu à Saint Jean-Baptiste? L'apathie de nos concitoyens est réellement extraordinaire; notre paroisse est la seule de tout le district congressionel qui n'ait encore eu aucune assemblée publique; c'est la seule qui n'ait pas encore formé un comité.

Pardon, je me trompe, car on m'assure que les démocrates en ont formé un secrètement, et certes ce comité secret est des plus actifs. De sorte que si nous ne nous organisons pas promptement, nous aurons la honte d'être battus en novembre prochain.

Il est grand temps que les whigs de notre paroisse s'apprêtent à la lutte électorale. Que ceux que nous reconnaissons tacitement comme nos chefs de file, donnent donc l'essor; qu'une assemblée soit convoquée pour un temps prochain dans les colonnes de votre excellent journal et tous les whigs se feront un devoir de se rendre à l'appel qui leur sera fait.

Dans cette assemblée on s'occuperait de choisir les membres du comité paroissial, ainsi qu'il a été établi dans les autres paroisses, et on pourrait aussi choisir les candidats du parti pour la Législature. St Jean Baptiste n'a même pas été représenté à la convention de Donaldsonville, c'est réellement une honte pour nous.

UN WHIG.

On lit dans l'*Avant Coureur* de St Charles du 7 courant:

FUNÈBRES FIANÇAILLES.—Cette semaine, un mariage devait avoir lieu dans le bas de la paroisse St Charles, et les nombreux invités se rendirent à la maison des fiançailles avec l'exactitude des convives d'une noce. Ils trouvèrent la mariée en larmes et le futur mari, hélas! était couché dans son cercueil; il était mort la veille au soir. Au lieu d'une noce joyeuse, les invités ont assisté à son enterrement.

Il paraît que M.... est mort de la fièvre jaune. Ayant été à la Nouvelle Orléans acheter le trousseau de la mariée, il est tombé malade aussitôt son retour de la ville et est mort. Le défunt était créole de cette paroisse.

—Les cannes sont fort belles dans la paroisse Ste Marie. Les planteurs comptent sur une abondante récolte.

—L'*Advocate* de Catahoula nous apprend qu'il n'y a pas de maladies dans cette paroisse.

—Un déserteur, nommé Michael Connor, a été arrêté jeudi dernier à Bâton Rouge.

—Les planteurs d'Est Bâton Rouge et des paroisses voisines doivent se réunir à Bâton-Rouge le premier lundi de septembre pour délibérer sur leurs intérêts.

On lit dans le *National* (publié au Détour des Anglais) du 5 courant:

—Nous apprenons que les démocrates de cette paroisse doivent se réunir lundi prochain au Quartier des Buras, dans le but de choisir leurs candidats à la Chambre basse de l'Etat. Si nous sommes bien renseignés, plusieurs candidats se disputent à l'avance les chances de cette assemblée préliminaire. Parmi les champions on cite MM. Victor Solis, Huff, Charles Villeré, Dr Wilkinson Jr. Quelques personnes prétendent que MM. Mioton et Toulbouse se présenteront dans l'arène et que leurs noms se trouveront peut-être vainqueurs de ce premier essai.

LE TEMPS ET LES RÉCOLTES.—La saison est définitivement au beau temps. Notre patience était à la fin à son comble, car la pluie ne cessait de tomber chaque jour depuis sept mortelles semaines. Les chemins étaient affreux et presque impraticables. La santé de nos concitoyens en était très affectée, et souffrait considérablement de cet état de l'atmosphère. Aussi, aujourd'hui tout semble renaître avec la joie, les esprits reprennent plus aisément et se livrent aux délices de la belle saison.

Les cannes de leur côté sont belles et répondent par leur léger bruissement aux baisers frais de la brise matinale.

LE NÈGRE DICK.—Ce nègre, qui occupe, depuis six mois environ, l'attention publique, vient d'être arrêté de nouveau sur l'habitation de son maître. Ce criminel a enfin été conduit à la prison de la Nouvelle Orléans où il attend le jour de son exécution.

NEW-YORK.—L'aspect de New-York, en dehors de l'animation passagère que lui donne la présence des étrangers attirés par le Palais de Cristal, est presque aussi morne et aussi désolé que celui de la Nouvelle Orléans. Voici ce que nous lisons dans un journal de la ville impériale:

"New York présente en ce moment un phénomène assez curieux. La ville regorge d'étrangers et elle est déserte. A parcourir nos rues, à voir ces trottoirs solitaires, ces longues rangées de maisons silencieuses et fermées, on se croirait dans une ville à demi dépeuplée. Et pourtant, il n'y manque une population immense qui, pour se renouveler chaque jour, n'en devrait ce semble produire que plus d'animation. C'est que la vie régulière et normale est effectivement suspendue: elle ne circule plus, comme aux temps ordinaires, dans toutes les veines de la vaste métropole; elle se concentre sur quelques points. Là par exemple, elle surabonde; ce sont comme des artères où le sang a reflué, en laissant les extrémités inertes et froides: il y précipite ses battements avec d'autant plus de violence qu'il s'y trouve plus à l'étroit.

Sans métaphores, il n'y a de vivant à New-York que ses Hôtels, son Palais de Cristal, ses Théâtres, son Hippodrome, les endroits enfin que galvanise pour quelques heures la multitude qui passe. C'est là qu'il faut la surprendre, pour être assuré qu'il ne s'est point assoupi sous le poids de la chaleur, du délassement et de l'ennui. Partout ailleurs on le pourrait croire, tant il y a de torpeur dans l'aspect général de cette ruche d'ordinaire si remuante et si affairée.

L'impression produite par ces étranges contrastes, qui mettent en quelque sorte la solitude au milieu de la *foule*, est elle-même des plus singulières. Plus d'un New Yorker finit par se trouver à son tour jeté hors de son centre, dévoyé de sa route ordinaire, et va errant comme une âme en peine par ses rues sans vie ni physionomie. A ceux-là, il tarde de voir septembre ramener avec ses fraîches journées, tous ceux dont la fuite nous fait la ville si déserte. Mais pour nous, qui avons appris, par expérience et par profession à prendre temps et choses comme ils viennent, cette espèce d'existence anormale et décousue a tout l'attrait d'un nouveau sujet d'observation.

Quoi de plus curieux et de plus piquant, que de voir une population entière menant la vie de caravansérail! Car c'est là que nous en sommes. New York est une immense auberge, où viennent tour à tour passer vingt quatre heures des gens partis de tous les points imaginables de l'Union. Tout ce monde la débarque le soir; campe un jour dans les incommensurables casernes que nous appelons des hôtels, par un reste de vieille habitude; va faire sa visite au palais de cristal; entend l'opéra par manière d'acquit; et repart le lendemain, avec la satisfaction intime d'avoir vu la grande Babylone du Nouveau Monde, ses pompes et son Castle Garden."

FEUILLETON.

LES MAITRES SONNEURS,

ROMAN PAR GEORGE SAND.

Dix-neuvième veillée.

Brulette rougit, bouda, pleura encore, et ne me répondit point; mais le lendemain, je la trouvai menant ses bêtes aux champs, et ayant avec elle, contre son habitude, le gros Charlot sur ses bras. Elle s'assit au lieu du pâturage, et l'enfant se mit à sur sa robe, elle me dit:—Tiennet, tu avais raison, hier. Tes reproches m'ont donné à penser, et mon parti en est pris. Je ne promets pas d'aimer beaucoup ce Charlot, mais je le soignerai tout comme, et peut-être que Dieu m'en récompensera un jour en me donnant des enfants plus mignons que celui-là.

—Eh! ma mie, lui répondis-je, je ne sais où tu prends ce que tu dis, et ce que tu penses. Je ne t'ai fait aucun reproche, et je n'en ai à te faire que sur l'entêtement où te voilà d'élever toi-même ce vilain gars. Voyons, veux-tu que je fasse écrire à ce carme, ou que je l'aille trouver, pour qu'il lui cherche une autre famille? Je saurai où est son couvent, et j'aime mieux faire encore un voyage, que de te voir condamnée à de pareilles galères.

—Non, non, Tiennet, dit Brulette, il ne faut pas seulement penser à changer ce qui est convenu. Mon père a promis pour moi, et j'ai dû l'approuver. Si je pouvais te dire...., Mais je ne le peux pas. Garde seulement une chose, c'est que l'argent n'est pour rien dans le marché, et que, ni mon père ni moi, ne voudrions accepter un denier en paiement du devoir qui nous est commandé.

—Voilà que tu m'étonnes de plus en plus. A qui donc est cet enfant? c'est donc à des personnes [illegible] parentes, de la maison, par conséquent?

—Ça ne peut, dit-elle. Nous avons de la famille au loin d'ici. Mais prends que je ne te dis rien, car je ne le peux ni ne le dois. Seulement laisse croire que ce marmot nous est étranger et que nous en sommes payés. Autrement les mauvaises langues accuseraient peut-être des personnes qui ne le méritent point.

—Dénàtre! lui dis-je, tu me mets le martel dans la tête! J'ai beau chercher....

—Justement, il ne faut pas chercher. Je te le défends, quand même je suis [illegible] tu ne trouverais rien.

—A la bonne heure; mais alors, tu vas donc te mettre en servage de divertissements comme ce gars est en servage de nourrice! Le diable soit de la parole de ton grand-père!

—Mon grand-père a bien agi, et si je l'avais contredit, j'aurais été une sans cœur. Aussi, je te répète que je ne veux point m'y mettre à malaise, quand j'y devrais périr d'ennui....

Brulette avait son idée. De ce jour-là, il se fit en elle un changement tel qu'on ne la reconnaissait quasi. Elle ne quittait plus la maison que pour faire pâturer ses ouailles et ses chèvres, toujours en compagnie de Charlot, [illegible] et veillait au dodeau. Elle n'allait plus à [illegible]

[illegible] et si malaisé à se faire comprendre, qu'il se sera ennuyé en [illegible] les autres.

Ces paroles de Brulette me retournèrent le sang. J'avais oublié Charlot [illegible] pour lui, me remit en tête tout ce qui me [illegible] voir la regarder comme une [illegible] paraille, qu'on se languit de ne contraindre.

—Tu l'aimes donc de tes entrailles! lui dis-je, sans trop songer aux paroles que j'employais.

—Avec mes entrailles? dit-elle étonnée. Eh! bien! peut-être qu'on aime comme cela tous les enfants, quand on réfléchit à ce qu'on leur doit. Je n'ai jamais fait semblant, comme bien des jeunesses, que j'ai vues griller pour le mariage, d'avoir l'instinct d'une bonne poule couveuse. J'avais peut-être la tête un peu trop évaporée pour mériter d'entrer en famille de bonne heure. Il y en a qui ne peuvent gagner leur soigne sans en perdre le dormir. Moi, je gagnerai la vingtaine, sans trouver que je sois en retard. Si c'est un tort, il n'y a pas de ma faute. Je suis comme Dieu m'a faite, et j'ai marché comme il m'a poussée. A être vrai, un petit enfant est un rude maître, injuste comme un mari qui serait fol, obstiné comme une bête affamée. J'aime le raisonnement et la justice, et me serais plu en une compagnie douce et sage. J'aime aussi la propreté, et je m'en souvenais raillée de ce qu'un grain de poussière sur le dressoir me tourmentait, et de ce qu'une mouche dans mon verre m'ôtait la soif. Un petit enfant va toujours cherchant la malpropreté, quoi qu'on fasse pour l'en dégoûter. Et puis, j'aime à penser, à songer, à me ressouvenir; et le petit enfant veut qu'on ne songe qu'à lui, et s'ennuie dès que vous ne le regardez plus. Mais tout cela ne fait rien, Tiennet, quand le bon Dieu s'en mêle. Il a invente une espèce de miracle qui se fait dans nos entendements quand il le faut, et, à présent, je vois une chose à laquelle je ne croyais pas, devant qu'elle m'advînt: c'est que n'importe quel enfant, fût-il laid et méchant, peut bien être nourri par une louve ou pâtissé par une chèvre, mais jamais par une femme, et qu'il viendra à la pire verner, à moins qu'elle ne soit faite d'un autre bois que les autres.

Comme elle disait cela, nous entrions chez moi, où Charlot jouait avec les enfants de ma sœur.—Oh! ma fi! vous faites bien d'arriver, dit ma sœur à Brulette; voici avec là le gars le plus farouche qu'il y ait sur terre. Il bat les miens, les mord, les enjure, et il faut avoir la quantité charretée de patience et de complaisance.

Brulette s'approcha en riant de Charlot, qui jamais ne lui faisait aucune fête, et, le regardant jouer à sa manière, lui dit, comme s'il eût pu l'entendre: J'en étais bien sûre, que tu ne te ferais point aimer chez ces braves gens qui te supportent. Il n'y a donc que moi, mon pauvre chat-huant, qui sois accoutumée à ton bec et à tes griffes!

Quoique Charlot n'eût guère en ce temps-là que dix huit mois, il eut l'air de comprendre ce que lui disait Brulette; car il se leva, après l'avoir regardée un moment d'un air pensif, pris soutant après elle, se mit à lui manger les mains de baisers, comme s'il eût voulu la dévorer.

—Oh! oh! dit ma sœur, il a tout de même ses bons moments, à ce qu'il paraît!

—Ma fine, dit Brulette, j'en fais aussi confondue que vous, car voilà le premier que je lui vois. Et, embrassant Charlot sur ses gros yeux ronds, elle se prit à pleurer de joie et de tendresse.

Je ne sais pourquoi le fus courroucé de ce mouvement-là, comme si c'était chose merveilleuse. Et, au fait, si ce gars n'était point à elle, Brulette, en ce moment-là, changeait bien devant mes yeux. Cette fille si accorte qu'elle n'eût point voulu traiter le roi de céans plus qu'on ne parvenait, et que, le matin même, toute la jeunesse de l'endroit, bourgeois et paysans, aurait encore servie à genoux, avait tant de pitié et de chrétienté dans son cœur, qu'elle se trouvait récompensée de toutes ses peines par les premières caresses d'un malplaisant petit baveux, sans gentillesse et quasi sans connaissance.

J'en eus une larme dans l'œil, en songeant à ce que lui coûterait ces caresses-là, et prenant Charlot sur mon épaule, je le portai avec elle à son logis.

Jeus vingt fois sur le bout de la langue de lui demander la vérité, car, si elle était fautive de Charlot, j'étais tout prêt à lui en remettre le pardon, et, au contraire, elle me paraissait la fille du péché d'un autre, j'avais envie de la servir. Mais [illegible] le bout des pieds, comme à la porte [illegible] tenter gagnée de ce [illegible]

Mais je n'osais lui faire de questions, et quand je disais des doutes à ma sœur, laquelle n'y jamais eu notre, elle me répondait: Si c'était un point qui en parler, c'est que tu te sens [illegible] au fond de ton esprit. Et d'ailleurs, dis-t-elle encore, une si belle fille aurait fait sûre un plus beau garçon. Il ne lui ressemble nous plus qu'une pomme de terre à une rose.

(A continuer.)

☞ La présente plus convaincante de l'efficacité des AMERS ALLEMANDS du Dr Hoofland, préparés par le Dr C. M. Jackson, comme dans le fait que plusieurs des médecins [illegible] des Etats de toutes les parties de l'Union. [illegible] du grand nombre de médecins que [illegible] de plus grand nombre des [illegible] la dyspepsie.

A vendre par J. WRIGHT & Co.
No 151, rue de Chartres.

Une comparaison juste.

☞ Le Rév. William Ramsay, ministre bien connu de l'Eglise Méthodiste et demeurant à Napier, [illegible] notre la célèbre vermifuge du Dr McLane et un furet, la comparaison suivante: elle est [illegible] qu'on n'en soit pas moins exacte:

"Un furet, lorsqu'on le place à l'entrée d'un trou de rats, y pénètre, le parcourt en tous sens, s'empare de l'animal, le tue et le ramène à la lumière. Le VERMIFUGE AMÉRICAIN DU DR MCLANE fait disparaître les Vers, cette pleine des enfants, avec autant de promptitude qu'un furet détruit le rat. Ce remède, comme le petit animal dont nous venons de parler, n'échoue jamais, faut par attendre les vers, les chasse du système et l'enfant revient à la santé. C'est du moins l'effet qu'a produit le Vermifuge sur mes enfants."

Un vendeur de M. Knoblet, M. John Briggs, en fait le même éloge: tous deux ont employé ce remède et ont été témoins de son efficacité. Que l'on achète en liquide l'ancien, et le [illegible] le Vermifuge du Dr McLane est à vendre par SCOVIL & MEAD, 111, rue de Chartres.

8aout—61

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer que M. LAFAYETTE GUYOL est candidat à la place de Collecteur des taxes pour le 3ème district, sujet à la décision de la convention whig.

JOHN S. BARON,
Greffier actuel de la Cinquième Cour de District
EST CANDIDAT
Comme Greffier de cette Cour,
☞ A l'élection qui aura lieu le 7 nov.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
LUNDI SOIR, 8 AOUT.

Les derniers avis commerciaux reçus d'Europe ont jeté une certaine perturbation sur le marché, et les ventes de coton n'ont été qu'à 100 balles. Les prix sont nominaux, mais nous supposons les cours précédents comme référence seulement.

Inferior,	de 8¾ @ 7½	Middling fair,	...11¼ @	11¾
Ordinaire,	de 7¾ @ 9½	Fair,	...11¾ @	12¼
Middling,	de 9¾ @ 10¾	Fully fair,	...— @	—
Good Mid.	de 10¾ @ 11¼	Good fair,	...— @	—

Nous n'avons eu connaissance d'aucune vente faite sur les tabacs.

Il s'est vendu 160 boucauts de sucre, fair, à 4¾ cts, et 30 barils mélasses de raffinerie à 30 cts le gallon.

Les ventes de farine se sont élevées à 1,200 barils à $7 et $7 50 la superfine à extra St-Louis; ce qui est une hausse d'une piastre le baril.

Les transactions sur le maïs ont été de 4,000 sacs de 54 à 58 cts le mélangé et jaune, et 60 cts le blanc. 1,500 sacs d'avoine St-Louis ont été payés 40 @ 43 cts le boisseau. Le son de maïs se vend 85 @ 90 cts le quintal.

Il ne s'est rien fait sur le porc. 15 tierçons jambons préparés ont rapporté 11 cts la livre. Pas de vente de graisse. On a traité à terme pour 150 barils de whiskey.

Aucun affrètement n'a eu lieu, et le taux du change n'a pas éprouvé de changements.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.
Steamship America, Holmes, Punta Rassa
Navire Clara Wheeler, Nelson, Liverpool
Barque Esmeralda, Yeoto, Barcelone
Brick Telegraph, Young, Rio Janeiro [illegible]

Arrivés hier.
Steamship Philadelphia, McKinney, Aspinwall
Barque Sailor, Connolly, Havane
Brick John & Oliphant, Lockyer, Havane
Monte Cristo, Turner, Bahia
STEAMBOATS.
H M Wright, Clark, Vicksburg
Statesman, Hunt, Cincinnati.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

Rivière Rouge	Texas, Creek	5 P M
St-Louis	Columbus, Smith	5 P M
Mobile	Oregon, Moore	5 P M
Ocean Springs	California, Frost	8 A M
Vicksburg	H M Wright, Phillips	5 P M
Ouachita	Sarah Bolden, Glascock	5 P M
Cincinnati	Memphis, Carpenter	5 P M

Société charitable des Pompiers.

Nlle-Orléans, 8 août 1853.

Les délégués à cette Société sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu mercredi soir, 10 du courant, à 7 heures, dans la salle de la Compagnie de la Louisiane, à l'encoignure Perdido et Carondelet. Par ordre du Président,
JNO L. VIVEN, Secrétaire.
8aout—3f

Advertisements (heavily degraded):

DEPECHE TELEGRAPHIQUE
Transmise à l'Abeille.

CONVENTION WHIG.
Baton Rouge, lundi 8 août 1853.

La Convention whig s'est réunie aujourd'hui à Baton Rouge, dans le but de nommer des candidats aux places d'Auditeur des comptes publics, Trésorier d'Etat et Surintendant des Ecoles Publiques. Le plus grand enthousiasme et l'entente la plus cordiale n'ont pas cessé de régner pendant toute la séance.

Le général Van Wickle, de la Pointe Coupée, est élu président de la Convention.

Sur motion, le président nomme un comité de sept délégués, chargé de soumettre à la Convention le nom des candidats.

Le secrétaire lit une lettre de l'honorable Louis Bordelon, déclarant qu'il ne veut pas être considéré comme candidat à la place d'Auditeur, mais s'engageant à donner son plus cordial appui à celui qui sera désigné.

Le comité se présente et soumet les noms des personnes suivantes:

Trésorier d'Etat—A. L. HAYES, de la Nouvelle-Orléans.

Auditeur des comptes publics—JOHN E. KING, de St-Landry.

Surintendant des Ecoles Publiques de l'Etat—A. H. LYMAN, de Ouest Baton Rouge.

La Convention procède par vote de scrutin et les élus à l'unanimité candidats du parti whig de la Louisiane.

La Convention s'ajourne à cinq heures de l'après-midi.

☞ Le navire ELIZABETH BRUCE, capitaine Brown, de Havre, est en déchargement vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont priés d'obtenir leurs permis sous cinq jours, ou autrement leurs marchandises seront envoyées aux magasins publics à leurs frais et risques.
CHS. CAVAROC, 30, rue Bienville.

Banque des Artisans et Négociants.
Nlle-Orléans, 2 août 1853.
CETTE Banque commencera ses opérations de crédit le 10 du courant. [illegible]

Succession de Louis Lesage.
AVIS.
LES créanciers de la succession Lesage, ainsi que toutes personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession de feu Louis Lesage, [illegible] No 126, rue Poydras, sont requis de présenter leurs réclamations dans les délais de dix jours à M. Z. Lesage, [illegible] Bureau No 7, rue St-Pierre.

50 BALLES coton [illegible] à vendre par H. PEYCHAUD & Co., No 28, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Elizabeth Bruce, de Bordeaux: 100 barriques vin rouge; 15 barils vin blanc; 150 caisses bordeaux; [illegible] à vendre par B. TALAMON, 129 rue Royale.

A VENDRE à l'arrivée du navire Thomas Wright, attendu incessamment de Bordeaux: 100 barriques vin rouge; 75 barils vin blanc; 200 caisses vin rouge Pontet St Julien 1844; 25 quarts pipes eau de vie Martelline; 1 caisse capsules à bouteilles, Nos 12, 14 et 16; 1 do tire-bouchons; à vieux Madère et à vieux Port wine. B. TALAMON.

DEUIL. DEUIL.
Maison F. Pryor & Co.
Rue de Chartres, 56, entre Bienville et Douane.
NOUS avons l'honneur de rappeler aux dames notre spécialité de deuil et demi deuil, barèges, mousselines, jaconas, indiennes françaises, lingerie, cols et cols, chapeaux et [illegible] aux prix les plus modérés.

INSTITUTION DE J. ROUSE.
LE plan des études est établi [illegible] et devront entrer [illegible] le 1er septembre prochain. [illegible]
A. LAYET, Secrétaire.

PROMENADE SUR LE FLEUVE.
MOYENNANT DIX CENTS par personne, les familles auront le privilège de faire une promenade à bord du Ferry du Quatrième District [illegible]

COGNAC PELLEVOISIN—10 demi pipes dans les entrepôts, [illegible] à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & CO., 27, rue de la Vieille-Levée.

CHAMPAGNE des marques de Fleur de Sillery à Bouzy [illegible] à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & CO.

SARDINES à l'huile de la pêche de ce printemps [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & CO.

VINS de Bordeaux [illegible] Chambertin, Moscatelle [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & CO.

CIGARES PRINCIPE [illegible] D. BORNIO Jn, 34, rue Gravier.

EN débarquement du navire Elizabeth Bruce [illegible] FREDOS FRERES.

REÇU par le navire Elizabeth Bruce, venant de Bordeaux [illegible] Ponts JE FUENTES & Co., 32, Vieille Levée.

A VIS [illegible] J. M. CABALLERO, 30, Vieille Levée.

A VENDRE. Un café bien achalandé [illegible] J. S. DERBEY, Courtier.

VINS [illegible] V. & E. MAIGNAN, 60 rue St-Louis.

LABATA, GANDOLFO & Co. [illegible]

P M CHASSAIGNAC, [illegible] Chartres et Conti.

NUMA LACOSTE, No 147, rue Royale.

O. VALETON & Co., 25, rue Tchoupitoulas.

SOSTHENE THOMAS, [illegible]

ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

H. LAMBERT, [illegible]

PAUL JUGE FILS & CO., 27, rue St-Louis.

Ecriture et Tenue des Livres.
RUFUS DOLBEAR, 105, rue du Canal.

PHILIPPE ALLAIN, 82 [illegible]

CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville.

WENNER & MAILLOT, 134 rue des Magasins.

P. LONGIS & GRATIAA, No 28, rue de la Douane.

J. B. PREAU & Co., 21 & 23, rue Gravier.

C. A. BARRIERE & FRERE, 30, rue du Chartres.

CAVELIER & MAXENT, Rue Royale, No 109.

A. CARRIERE, 32, Vieille Levée.

E. BAUCO [illegible]

AVIS AUX MARCHANDS.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle-Orléans, le 6 août 1853.
LA Banque [illegible] E. ROUSSEAU, Caissier.

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.
[illegible] A. LAYET, Secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
RICHARD RELF, Caissier.

Banque de la Louisiane.
[illegible] R. M. DAVIS, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
[illegible] E. ROUSSEAU, Caissier.

BONS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Bureau de la Compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
BENJ. FLANDERS, Secrétaire.

Mairie de la Nlle-Orléans.
Le 20 juillet 1853.
A. D. CROSSMAN, Maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Le 21 juillet 1853.
A. D. CROSSMAN, Maire.

Avis aux Entrepreneurs.
ALEXIS & LEVIS.

Collége St. Joseph—Bardstown, Ky.

Succession C. Loisseau.
E. MAIGNAN.

Institut Militaire de l'Ouest—Drennon Springs, Comté Henry, Kentucky.

SMITH, JOHNSON & SCOTT, Agents.

LIVRES ESPAGNOLS.
C. CODIN, rue de Chartres, No 131.

A VENDRE—UN ILET DE TERRE.
B. & A. SOULIE.

C T BUDDECKE & Co.

L. MARESTE.

J. B. CURIEN.

BOYER FRERES.

R. CAMUZAC.

E J HART & Co., 79, Tchoupitoulas.

Compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nouvelle-Orléans.
C J McRAE, Président de la compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nlle-Orléans.
JOHN EGERTON, Président de la compagnie du chemin de fer de Pont chartrain.
C. A. MARAY, Président.

P. SEAWELL.

J. E. AVEQUIN,
Chimiste, analyste, essayeur sur tous métaux.

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No. 98,
Entre les rues Perdido et Poydras.
A. MERCIER. J. A. BRADBURY.

Comté de Coffee, comté de Choctaw, Alabama.
CHARLES CULLUM.

Maisons et Magasins à Louer.
EUG. ROCHEREAU & Co.

ARNOUX,
Encoignure Ste-Anne et Chartres, No 14.

URIAH S. POLLARD & CO,
76, rue du Canal.

FROST & Co.,
Rue des Magasins, No 12. Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES, CHAPEAUX, SOULIERS.

O. B. GRAHAM.

Marchandises sèches pour le marché américain.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,
Actuellement situé dans la paroisse St Jacques, au siége de l'ancien Collége Jefferson.
Président.—LOUIS DUFAU.

COLLEGE DE LA LOUISIANE.
Rue Dauphine, 213,
Entre Ursulines et Hôpital.

Collége de Saint Xavier, Cincinnati.
A. HUCHET KERNION.

AVIS.
EDMOND LAUCHET.

Vins, Sherry, Vins d'Oporto et de Madère.
H. MEUGENS.

A VENDRE.
J. B. DERBEY, courtier.

AVIS.
M. BARNETT & Co.

PAPIERS PEINTS FRANCAIS.
DELCROIX—Importateur.
No. 106, rue de Chartres, entre Conti et St Louis.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MEMORIAL.—AOUT 1853.

Compagnie de la Pompe à incendie No 14.
BOBr. J LILLY.

Demande de 50 jeunes nègres.
J. T. BATCHER.

$250 de Récompense.
J. H. JOHNSTON & Co.

CAVELIER & MAXENT.

EN MAGASIN.
QUEYROUZE & LANGSDORFF.

Aux amateurs de chasse.
G. LAVIE.
5, rue St-Charles, entre Canal et Commune.